

Centre maternel  
Rapport d'Activités  
L'Auvent

---

**2023**

---

**alynea**  
**samusocial69**  
Mettre l'exclusion dehors.

## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU SERVICE .....	4
2.	2023 DANS LES GRANDES LIGNES .....	6
2.1	Faits marquants.....	6
2.2	Ressources Humaines .....	8
2.3	Evaluation / démarche qualité .....	9
3.	LE PUBLIC ACCOMPAGNE .....	9
3.1	Tendance de l'évolution des publics.....	9
3.2	Les nuitées .....	10
3.3	Typologie des personnes accompagnées en 2023.....	11
3.3.1	Sexe / âge (cumul sur l'année).....	11
3.3.2	Composition des ménages accueillis .....	11
3.3.2	Caractéristiques des femmes accueillies (sur la totalité des femmes accueillies au cours de l'année 2023).....	12
3.3.4	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif .....	13
3.3.4	Ressources des personnes accompagnées en 2023.....	13
4.	L'ACCOMPAGNEMENT .....	14
4.1	Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	14
4.2	Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	14
4.3	Les entrées.....	15
	Motifs de l'accueil .....	16
4.4	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle .....	16
4.4.1	Niveau de formation initiale des personnes orientées.....	16
4.4.2	Âges des personnes orientées.....	17
4.4.3	Mesures et étapes sur les personnes orientées .....	17
4.4.4	Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2023 .....	18
4.6	Actions collectives.....	18
4.7	Les sorties .....	19
4.7.1	Les orientations des familles sorties .....	19
4.8	Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif .....	20
4.8.2	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023 .....	20
4.8.3	Durée de séjour des personnes sorties en 2023 .....	20
5.	PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS .....	22
6.	PAROLES DU TERRAIN .....	22
7.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	23



## 1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	Centre Maternel L'Auvent
Adresse	28 rue Alfred de Musset 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06.86.41.02.42
Email	auvent@alynea.org
Nom du directeur général	Pascal Isoard-Thomas
Pôle de rattachement	Pôle Hébergement Collectif
Nom du directeur de pôle	Lucas PHANER
Nom de la cheffe de service	Béatrice CHALVIGNAC-ANDREOLETTI
N° Finess	69 078 588 6
Type d'établissement	Accueil Mère-Enfant
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	1973

Les accueils mère-enfant ou centre maternel sont règlementés par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). L'établissement relève de l'article L.312-1 du CASF

L'Auvent, centre maternel est un dispositif ayant une mission de prévention et de protection de l'enfance, accueille des futures mères ou des mères et leur-s enfant-s (dont l'un au moins doit être âgé de moins de 3 ans, en cas de fratrie).

Le centre maternel leur apporte un soutien socio-éducatif dans le développement de leurs compétences parentales et les accompagne à répondre aux besoins de leur-s enfant-s dans un environnement sécurisé propice à l'éveil et à la croissance de ceux-ci en prenant en compte les besoins de l'ensemble du cocon familial : mère-enfant-fratrie. L'accompagnement proposé permet de travailler autour du lien mère-enfant ; et de permettre à la mère de repérer, comprendre et répondre aux besoins de réfléchir, de donner le temps aux femmes de prendre de la distance par rapport aux événements vécus, et de chercher

Les contrats de séjour sont signés pour 12 semaines renouvelables par avenant.

Les demandes d'admission sont effectuées par les unités territoriales des MDMS. Il n'y a pas de condition de régularisation ni de ressources pour être orienté.

L'Auvent est une structure d'accueil qui a créé en 1973, ainsi les familles sont hébergées dans des chambres uni-familiales et partagent la cuisine ainsi que les sanitaires. Cette structure collective favorise les interactions et permet de proposer un étayage soutenu sur les axes de travail autour de la parentalité. Nous disposons de 8 chambres et de deux appartements en diffus en colocation permettant d'accueillir 2 femmes et 2 enfants dans chacun d'eux. L'ensemble de ces hébergements permettant d'accueillir 29 personnes au total, mères et enfants

Chiffres clefs	<b>2023</b>
----------------	-------------

Capacité d'accueil	29 places mères et enfants
Mode d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'au 14/12/2023 :</li> </ul> <p>8 chambres dans le foyer collectif et 2 appartements dans lesquels 4 femmes et 4 enfants cohabitent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir du 14/12/2023 :</li> </ul> <p>11 logis dans un semi-collectif</p>
Public cible	Futures mères ou mères avec des enfants (dont l'un au moins a moins de 3 ans)
Orientation	Orientation par le biais de la Commission d'Accueil Mères Enfants pilotée par la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance de la Métropole de Lyon
Nbre de personnes accompagnées en 2023	23 familles accompagnées Dont 36 enfants et 23 mères
Nbre d'animaux de compagnie	0
Nbre d'admissions	13 familles
Nbre de sorties (en nombres de familles) et motif.	<p>12 familles sorties</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit 12 mères et 18 enfants ( 30 personnes)</li> </ul> <p>Motifs de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 orientations vers des AME en semi-collectif et diffus</li> <li>• 1 orientation vers une résidence sociale</li> <li>• 3 orientations vers un hôtel ou une résidence financée par la DPPE (dans le cadre de la mise à l'abri des enfants de moins de 3 ans)</li> <li>• 3 orientations vers un logement social (dont 2 via les ACIA)</li> <li>• 1 orientation vers un CHU dans le cadre d'une sortie en urgence pour mise à l'abri.</li> <li>• 1 orientation vers 1 CADA</li> </ul>

dont nombres de personnes sorties dans logement autonome ou hébergement adapté	7 personnes (3 mères et 4 enfants)
Taux d'occupation	94,80%
Nbre personnes accompagnées par CIP	7
Financeurs	100% financement par la Métropole
Mécènes	0
Nombre personnes hébergées chaque nuit	En moyenne 27,5 personnes par nuit
Durée moyenne de séjour au 31.12.2023	6,2 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023	12 mois
Nombre d'ETP en 2022	10,08

## 2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES

Indicateurs	2021	2022	2023
Taux d'occupation	81,37%	95,98%	94,80%
Nombre de familles entrées			13
Nombre de familles sorties			12
Nombre de personnes sorties			30
Nombre de présents au 31/12			29

### 2.1 Faits marquants

L'année 2023 a été marquée pour le Centre Maternel par un évènement majeur et attendu de très longue date : le déménagement de l'Auvent. L'Auvent a accueilli pendant 50 ans des jeunes femmes avec leurs enfants dans le quartier de Perrache, tout d'abord pour un hébergement de courte durée puis est devenu il y a environ 1 dizaine d'années, un

centre maternel (Accueil Mère-Enfants), dispositif de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. Au vu de la durée de l'accompagnement qui s'est allongée depuis plusieurs années, la recherche d'un bâtiment plus adapté aux besoins des femmes et de leurs enfants devenait indispensable. Après de longues années de recherche, c'est dans le quartier de l'Autre Soie (en métamorphose profonde) et plus précisément dans le bâtiment historique rénové que l'Auvent a posé ses bagages le 14 décembre 2023.

L'année 2023 toute entière, a été balisée par le travail de déménagement avec l'ensemble des modifications afférentes à celui-ci. En effet, les lieux composés maintenant de 11 logis (appartements de type T2 ou T3 équipés) et d'espaces collectifs (salle d'éveil, pièce de vie), et d'espaces à destination des professionnel-le-s ont nécessité de repenser les modalités d'accompagnement. Le passage d'un collectif en partie « subi » pour les familles à des logis individuels ne devait pas faire perdre à l'Auvent son âme, de lieu dans lequel le collectif est porteur d'une véritable pair-aidance entre les hébergées. « Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village » proverbe africain qui décrit bien ce que l'Auvent propose jour après jour ». Ainsi l'équipe a dû repenser ses pratiques pour tirer le meilleur de ce nouveau lieu. Le deuxième semestre, mouvementé par la préparation concrète des cartons et du site de l'Autre Soie a nécessité une immense mobilisation de toutes et tous : les familles et bien sur l'équipe, chacun-e y a mis beaucoup d'énergie pour que ce déménagement se passe dans la bonne humeur.

L'année 2023 est aussi marqué par le nombre croissant de familles dont les enfants sont placés à l'Auvent par le juge des enfants. En effet, de plus en plus d'enfants bénéficient d'un placement externalisé auprès de leur mère dans notre structure. L'Auvent est très souvent privilégié pour accueillir ce type d'accueil en raison de la présence continue des professionnels et du besoin de vigilance accrue auprès de ces familles. La mobilisation des professionnel-le-s est donc renforcée dans le quotidien, car les familles nécessitent un accompagnement plus important mais aussi pour la production d'écrit et les déplacements pour les audiences avec les juges des enfants, dans les échanges avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

## 2.2 Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2022	En ETP
Agent d'entretien	1	0,68
Cheffe de service	1	1
CIP détachée du service emploi	1	0,10
Educatrice de Jeunes Enfants	1	1
Maîtresse de maison	1	1
Psychologue	1	0,30
Référente Socio-Administratif	1	1
Référente Socio-Educatif	1	1
Référente Vie Quotidienne et Collective	2	2
Veilleur de nuit	2	2
Total	12	10,08

### Mouvement d'équipe

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée de plusieurs professionnelles à des postes « clé » : assistante de service sociale, éducatrice de jeunes enfants, psychologue (en tout début d'année) puis éducatrice spécialisée (suite à un départ à la suite d'un processus long de formation), ainsi que le départ d'une monitrice-éducatrice pour des raisons de santé.

L'équipe de jour a donc été fortement renouvelée en 2023.

### Accueil de stagiaires et formation

En raison d'une arrivée importante de professionnels en 2023 et de la perspective d'un déménagement approchant, l'accueil des stagiaires a été mis en suspens. Il semble indispensable à l'ensemble de l'équipe de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions possibles les stagiaires. L'accueil des stagiaires va reprendre au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

En 2023, il n'y a pas eu de formation collective à l'ensemble de l'équipe mais plusieurs membres de l'équipe ont réalisé des formations :

- 1 formation d'une demi-journée : Parentalité et Précarité (2 professionnelles)
- 1 formation de deux journées : Approche des problématiques de violence au sein du couple-sortir des violences conjugales.

### **2.3 Evaluation / démarche qualité**

L'évaluation interne a été réalisée en 2015, l'évaluation externe n'a jamais été conduite à l'Auvent.

Il est à noter que l'évaluation interne aurait dû être faite en 2020, toutefois, la réalisation a été repoussée à plusieurs reprises en raison des déménagements successifs qui devaient être réalisés. A partir de 2022, il a été décidé de repousser cette évaluation après la refonte complète du projet d'établissement qui elle-même serait mise en route après le déménagement.

En effet, il ne semblait ni possible ni pertinent de mener en parallèle des projets aussi importants, nécessaires et nécessitant une mobilisation extrêmement importante de l'équipe. De plus, il semblait beaucoup plus approprié de mobiliser l'équipe une fois qu'elle aurait pris ses marques dans les nouveaux lieux et après quelques mois de recul pour que le projet d'établissement puisse réellement être corrélé à un fonctionnement qui soit réalisable.

## **3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE**

### **3.1 Tendance de l'évolution des publics**

Cette année confirme une fois de plus la tendance de fond du rallongement des temps de séjour déjà observée pour la cinquième année consécutive. Le travail éducatif se fait plus à moyen terme qu'à courte échéance.

Les situations d'accueil sont de plus en plus complexes avec une massification des accueils de familles ayant une mesure judiciaire de placement à domicile et parfois même des sorties de placement à l'IDEF ou en famille d'accueil lors de l'arrivée à l'Auvent.

En 2023, nous notons un accueil plus important de familles sans régularisation de leur situation administrative ou avec des droits incomplets. Cela complexifie les sorties de l'Auvent, les orientations en CHU étant difficiles par manque de place.

En 2023, aucun enfant n'a été placé en structure en sortie d'AME, mais des enfants ont été placés à domicile à l'AME avec leurs mères lors de leur accueil à l'Auvent.

- 28 % des enfants accueillies ont une mesure de placement à domicile en AME et 11% une mesure de protection de type AEMO (mesure éducative judiciaire) ce qui a considérablement augmenté depuis l'année 2022.

Ce type de mesure engendre une modification de l'accompagnement : à l'accueil, car la mesure est coercitive et que les mères, pour que leur enfant revienne auprès d'elle, sont dans l'obligation d'adhérer à un accompagnement en AME. De plus, cette situation d'accueil a accentué les écrits professionnels nécessités par une judiciarisation ainsi que le renforcement du suivi car dans le cas de placement à domicile, il est plus contraignant afin de rendre des comptes au service gardien qu'est l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Les parcours de vie des femmes accueillies sont marqués par des ruptures menant à des hébergements précaires avant leur arrivée, en effet, sur les 23

familles accueillies, 10 étaient auparavant hébergées en hôtel ainsi que 6 au sein de structure temporaires.

- Une augmentation de l'importance de la part des personnes sans ressource du fait de leur situation administrative : en 2023, 35% des femmes hébergées sont sans droit ni titre ou avec des droits incomplets contre 24% en 2022.

### 3.2 Les nuitées

Capacité (nombre de places)	2021	2022	2023
Nombre de nuitées réalisables	10061	10585	10585
Nombre de nuitées réalisées	8187	9978	10035
Taux d'occupation	<b>81,37%</b>	<b>94,27%</b>	<b>94,80%</b>

Le taux d'occupation est resté relativement stable entre 2022 et 2023. On observe un taux d'occupation relativement stable et qui s'approche petit à petit des 95%.

Toutefois, il reste complexe d'augmenter significativement le taux d'occupation en raison des orientations qui se font indépendamment des compositions familiales et qui ne peuvent se faire que de manière égale ou inférieure à l'autorisation d'hébergement donnée par la DPPE de 29 places.

Par exemple : Une famille avec 2 enfants peut être remplacée en termes d'occupation d'un logis, par une famille qui n'a qu'un seul enfant. Ainsi le taux d'occupation descendra en deçà de 100% mais étant donné que l'ensemble des chambres sont occupées, il n'est pas possible d'admettre une autre personne, y compris une femme enceinte.

### 3.3 Typologie des personnes accompagnées en 2023

#### 3.3.1 Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	Féminin	Masculin		
Tranche d'âge				
- 3 ans	12	14	26	44%
3 à 17 ans	7	3	10	17%
18 à 24 ans	7	0	7	12%
25 à 59 ans	16	0	16	27%
Total	42	17	59	
%	71%	29%	100%	

Il est à noter qu'une part importante des mères sont âgées de plus de 25 ans. Il pourrait être pertinent de corréliser les âges des mères avec leurs parcours. Ainsi, il pourrait être intéressant d'évaluer la proportion de jeunes mères (de 18 à 21 ans) (certaines étant toujours en Contrat Jeunes Majeures avec l'ASE) qui auraient elles-mêmes eu un parcours de prise en charge voire de placement.

#### 3.3.2 Composition des ménages accueillis

	2022	2023
Femme isolée	4,34%	4,34%
Famille monoparentale	95,66%	95,66%
Nombre total de ménages	17	23

La majorité des femmes accueillies sont déjà accompagnées d'un enfant à leur arrivée. Les femmes arrivant enceintes sont très peu nombreuses, notamment en raison du manque de place. Toutefois, certaines mères suscitent de grandes inquiétudes en étant enceinte notamment au vu de leurs parcours, puis le passage à la maternité et les premières

semaines de vie peuvent lever certaines inquiétudes des professionnels. Toutefois, on peut aussi noter qu'il y a quelques années, la part d'accueil en AME relevant de la prévention (et non de la protection de l'enfance) était supérieur et le turn-over étant plus rapide permettait sans doute d'accueillir un plus grand nombre de jeunes femmes enceintes ou avec de très petits bébés.

### **3.3.2 Caractéristiques des femmes accueillies (sur la totalité des femmes accueillies au cours de l'année 2023)**

	2021	2023
Femme victime de violence conjugales ou intrafamiliales	5	4
Femme présentant des addictions	4	1
Femme présentant des troubles psychiques	1	3
Femme en situation de handicap (reconnu ou demande en cours)	1	3
Femme en parcours de migration	7	15
Femme victime de la traite ou de réseaux de prostitution		1
Jeune femme sortante d'ASE ou d'un Contrat Jeune Majeur		1
Demandeuse d'asile		1

Il est complexe d'analyser ces chiffres car une même femme ou famille peut entrer dans plusieurs caractéristiques ce qui est même bien souvent le cas, ce qui, bien souvent complexifie l'accompagnement. En effet, lorsqu'une femme par exemple est en situation de handicap et victimes de violences conjugales, il pourrait être aisé de penser qu'elle pourra bénéficier de plus d'accompagnement, mais dans le réel, bien souvent, les structures sont bien souvent spécialisées et ont des difficultés à accompagner deux problématiques pour une même personne.

### 3.3.4 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	2021	%	2023	%
CNI	4	22,5%	6	26%
Titre de séjour	8	44,5%	5	22%
Récépissé sans autorisation de travailler			1	4%
Récépissé avec autorisation de travailler			3	13%
Demandeur d'asile	0	0%	1	4%
Sans papier	6	33%	7	31%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

Les personnes ayant une régularisation ou une carte d'identité restent la partie la plus importante des personnes accueillies. La part des personnes n'ayant aucune régularisation reste stable.

### 3.3.4 Ressources des personnes accompagnées en 2023

	2021	%	2023	%
Sans ressources	7	39%	12	53%
Prestations sociales uniquement	10	55.5%	7	30%
Activité Salariée (milieu protégé) + prestations	1	5.5%	2	9%
Activité salariée seule			0	0%
Indemnités Formation + Prestations			1	4%
Indemnité AAVA			1	4%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

Il est à noter une augmentation de 14 points des personnes sans ressources.

On peut aussi noter que 2 femmes sont en formation ainsi qu'à l'AAVA. Cette situation est très intéressante sur le plan de l'insertion et de l'autonomie. Toutefois, cette situation ne peut se produire que si un mode de garde est présent au moins pour quelques jours par semaine. Le départ de la Ville de Lyon en fin d'année 2023, va nécessairement déstabiliser les partenariats pour la recherche de mode de garde.

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT

### 4.1 Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

L'année 2023 a été déstabilisée par la préparation du déménagement y compris dans l'accompagnement. En effet, entre les temps nécessaires pour la préparation fonctionnelle du déménagement et les temps de réflexion pour que l'équipe imagine puisse s'approprier un nouveau fonctionnement, l'accompagnement de proximité a été impacté par ce déménagement. De plus, l'incertitude dans laquelle étaient certaines familles pour savoir si elles déménageaient pour le nouvel Auvent ou pour un autre lieu a pu mettre à mal pendant quasiment les  $\frac{3}{4}$  de l'année 2023, l'accompagnement.

Toutefois, l'équipe a veillé à ce que chaque famille soit accompagnée au mieux dans cette transition, tout en n'oubliant pas le quotidien ainsi que le rendu compte auprès de l'ASE et des juges pour enfant pour que le travail de prévention et de protection se poursuive tout de même.

Malgré un changement de plusieurs professionnelles au cours de l'année, ce travail au plus près des mères dans l'intérêt des enfants reste la priorité quotidienne de chacun des membres de l'équipe. Les fondamentaux de l'accompagnement ont évidemment perduré tout au long de l'année.

### 4.2 Outils de la loi 2002-2 et leur mise en œuvre

Un travail très important autour des outils de la loi 2002-2 a été réalisé tout au long de cette année. En effet, il était nécessaire que l'équipe puisse anticiper les changements de fonctionnement qui allaient devoir être faits avec le changement de typologie d'hébergement.

Le règlement de fonctionnement a notamment été complètement refondu, en ayant en tête que de nouveaux affinements devraient avoir lieu avec l'arrivée concrète dans les nouveaux locaux. Il est nécessaire que ce document soit le plus adapté possible dès la remise de ce

fonctionnement, car l'on sait qu'il est difficile de le remodifier après qu'il est été remis aux familles.

Le contrat de séjour a lui aussi été retravaillé pour prendre en compte les nouvelles réalités et les aménagements.

Ce travail, bien que chronophage a permis non seulement de réinterroger des éléments qui étaient existants mais n'étaient plus appliqués depuis quelques temps mais aussi de permettre à l'équipe de se projeter dans ce nouvel accompagnement.

En 2024, le travail autour de la remise à jour du livret d'accueil sera réalisé, ainsi que la refonte complète du projet d'établissement.

Les Conseils de la Vie Sociale ont été maintenus tout au long du processus de déménagement permettant aux femmes hébergées de suivre les différentes étapes mais aussi d'exprimer leur état d'esprit : leurs joies mais aussi leurs inquiétudes.

### **4.3 Les entrées**

Un travail autour du processus de pré-accueil puis d'accueil des familles a été mené avec l'équipe, afin de faciliter l'accompagnement dès l'admission. En effet, il semble indispensable que les motifs de l'accueil en Accueil Mère-Enfant doivent être intégrés le plus rapidement possible par la mère. En 2022, plusieurs d'entre elles n'avaient compris l'accueil à l'Auvent que comme une mise à l'abri. L'accueil en AME et spécifiquement à l'Auvent, ne peut pas se baser uniquement sur cette dimension, sans prendre le risque que la mission principale ne soit totalement biaisée.

Ainsi, en 2023, les premières chartes d'accueil en AME ont été signées au sein de l'Auvent. Ces chartes tripartites entre la mère, l'Auvent et le service enfance dont dépend l'enfant, permettent un temps d'échange avec le responsable enfance de la MDM et l'établissement d'objectifs d'accompagnement mais aussi pour la mère de comprendre les raisons de son accueil. La connexion avec la mission principale de prévention ou de protection de l'enfance est donc fait très rapidement.

Cette charte a servi de support a bien des moments d'accompagnement afin de reprendre les motifs initiaux d'une orientation en AME mais aussi pour mesurer le travail accompli par la famille soutenue par l'équipe de l'Auvent pour avancer dans ces objectifs.

## Motifs de l'accueil

	2023	%
Prévention	29	80%
Protection dans le cadre d'un placement	7	20%
TOTAL	36	100%

La part d'enfants arrivant à l'Auvent en sortie de placement judiciaire en structure est en augmentation.

Ce chiffre ne prend en compte que les placements à domicile à l'accueil des enfants à l'Auvent. Il est à noter qu'à ce chiffre, s'ajoute les situations qui ont été judiciairisées en cours d'accueil à l'Auvent. En 2023, 4 enfants avaient une mesure d'AEMO renforcée et 4 autres enfants ont été placés à domicile. Ainsi sur 36 enfants, 15 bénéficiaient d'une mesure de placement à domicile ou d'une AEMO soit 41% des enfants. 1 mesure administrative d'AEA Petite Enfance a été décidée en accord entre une mère et la responsable enfance mais n'a pas encore été mise en place au vu des délais importants (plus de 6 mois) d'attente.

## 4.4 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

### 4.4.1 Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	9
Niveau VI (avant 3ème)	
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	1
Niveau IV (BAC)	
Niveau III (BAC+2)	
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	
Diplôme étranger non reconnu en France	
Total	10

#### 4.4.2 Ages des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans	2	20%
26 / 35 ans	6	60%
36 / 45 ans	2	2%
46 / 55 ans		
> 55 ans		
Total	10	100%

#### 4.4.3 Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	8
Bilan, diagnostic	10
Projet Professionnel	8
Médiation partenaires socio-pro	3
Changement Référent RSA	1
Orientation PLIE	
Suivi dans l'emploi/formation	
PERLE	

#### 4.4.4 Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2023

CDI	
CDD - 3 mois/ intérim	
Formation ou CDD de + 4 mois	1
Formation Français	3
Total	4

Sur 10 personnes, 3 ont été orientés vers des structures de droit commun, pôle emploi ou référent RSA pour l'amorce d'une dynamique professionnel, l'une a intégré une formation de remobilisation et remise à jour des savoirs de base. 3 ont accédé à des cours de français. Une première intégration à l'AAVA BaklAAVA pour une jeune mère, et pour celles sans droit, la possibilité d'accéder à des activités citoyennes et de solidarités qui favorise le lien et la possibilité d'œuvrer pour l'intérêt général.

#### 4.6 Actions collectives

En 2023, de nombreuses actions collectives ont été mises en place, malgré les enjeux du déménagement. Parmi elles, les plus marquantes ont été :

- La mise en place d'une action collective autour de la Parentalité, financée par la DPPE et proposée par l'association Conciliabulles. Le projet Y'APP (Y'A Personne de Parfait) s'adresse aux parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui se trouvent dans au moins une des situations de vulnérabilité. « Y'APP » est un programme de prévention et de promotion de la santé publique en soutien de la parentalité. Il a été animé par 2 intervenantes de l'association Conciliabulles, et en alternance l'Educatrice de Jeunes Enfants ainsi que l'une des deux Référentes de la Vie Quotidienne et Collective de l'Auvent. Le projet se déroule en 5 rencontres de 2h00, lors de semaines consécutives.  
Nous avons axé sur une obligation de participer à la première séance car il s'agit de travailler grâce à la notion de groupe, de pair-aidance et de co-développement à cette vaste question de la parentalité.
- La mise en place d'une action collective autour des impôts portée par la Référente Socio-Administratif. Cet atelier obligatoire a permis de lancer une thématique autour de l'accompagnement budgétaire qui doit se poursuivre en 2024. La connaissance des éléments autour des impôts mais aussi plus généralement du budget permettra aux femmes de devenir plus autonome tant dans leurs démarches administratives que dans la vie quotidienne.

- Une sortie au Parc animalier de Peaugres. Toutes les familles ont participé à cette journée exceptionnelle qui a été organisée avec l'Accueil Mère-Enfants du FJT Poppin's Moulin à Vent.
- Une session de 3 sessions d'art-thérapie organisée avec le Bordeaux (Foyer Notre Dame des Sans-Abri)

Toutes ces actions collectives qu'elles soient spécifiques à l'Auvent ou en lien avec d'autres structures ou des intervenants extérieurs permettent aux mères seules ou avec leurs enfants, d'élargir leurs horizons et de leur permettre de s'ancrer dans une réalité tout en prenant un peu d'oxygène. L'Auvent, lieu protégé est aussi un lieu ouvert sur la ville et le monde.

## 4.7 Les sorties

### 4.7.1 Les orientations des familles sorties

	2021	%	2023	%
Fin de PEC suite exclusion	1	11%	0	0%
Fin de PEC suite au placement des enfants	1	11%	0	0%
Hébergement en hôtel ou structure DPPE	0	0%	3	25%
Hébergement chez un tiers	0	0%	0	0%
Hébergement en structure de type CHU	1	11%	1	8,3%
Hébergement en structure de type CHRS	3	34%	0	0%
Logement autonome (bailleur social)	1	11%	3	25%
Logement autonome (bailleur privé)	0	0%	0	0%
Accueil Mère-Enfant	0	0%	3	25%
Résidence sociale / FJT	2	22%	1	8,3%
CADA	0	0%	1	8,3%
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>

Les chiffres montrent que les réorientations sur des dispositifs poursuivant le travail autour de la parentalité. La réorientation vers d'autres AME plus « légers » que l'Auvent permet que le travail de diagnostic puisse se faire dans certaines situations. Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'enfants retirés de sa famille pour placement sur décision judiciaire cette année.

## 4.8 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

### 4.8.2 Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023

Durée du séjour	2022		2023	
	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
< 6 mois	4	<b>40%</b>	6	<b>56%</b>
6 - 12 mois	2	<b>20%</b>	3	<b>27%</b>
12 - 24 mois	4	<b>40%</b>	2	<b>18%</b>
+ 24 mois	0	<b>0%</b>	0	<b>0%</b>
TOTAL	10	100%	11	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	7 mois		6.2 mois	

La durée de séjour des personnes hébergées au 31.12.2023 est sensiblement la même qu'au 31.12.2022.

### 4.8.3 Durée de séjour des personnes sorties en 2023

Durée du séjour	2022		2023	
	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
- 6 mois	2	28,5%	4	33%
6 - 12 mois	2	28,5%	2	16.5%
12 - 24 mois	2	28,5%	4	33%
+ 24 mois	1	14,5%	2	16.5%
TOTAL	7	100%	12	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	11.12 mois		12 mois	

En 2023, la durée de séjour des ménages sortis en cours d'année a augmenté de plus de 11 mois en une année. Il sera donc intéressant de voir dans les années à venir si cette tendance se poursuit ou non.

## 5. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS

En 2023, le développement et le maintien d'activités et d'accompagnements spécifiques ont une nouvelle fois été au cœur des enjeux avec en ligne de mire le déménagement qui a demandé une grande mobilisation pour le développement de nouveaux partenariats en s'ancrant dans un nouveau territoire.

### **Les partenaires majeurs :**

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

- La Direction de la Prévention et de la Protection et particulièrement la Délégation des Solidarités, de l'Habitat et de l'Education.
- Les Maisons de la Métropole de Lyon des différents territoires
- PMI du 2ème arrondissement

Ainsi que :

- Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et écoles du quartier.
- L'association Conciliabulles.

Le maillage partenarial avec l'ensemble des institutions et association du secteur est au cœur de la démarche de l'AME, elle en fait sa force.

## 6. PAROLES DU TERRAIN

Témoignages :

F. accueillie à l'Auvent depuis environ 1 an. « Depuis que je suis à l'Auvent, c'est bien. La vie avec le collectif c'est normal, des fois il y a des conflits avec les dames. L'équipe, ils sont bien avec nous. Manon nous a aidé avec les enfants. J'étais contente d'apprendre le déménagement. C'était du suspens mais on a trouvé bien. Je fais du bénévolat au foyer l'Arche et je fais beaucoup la cuisine et des gâteaux avec les mamans. J'ai aussi fait des cours de français avec Samia. Je suis partie à la mer avec mes enfants, c'était la 1ere fois qu'ils voyaient la mer. Ils ont nagé avec des bouées, c'était bien. »

Une professionnelle de l'Auvent : « L'association Conciliabulles est intervenue à l'Auvent dans le cadre d'une expérimentation du programme Y'a personne de parfait (YAPP). Les professionnelles de l'Auvent ont vu immédiatement l'intérêt pour les mères de participer aux sessions. Or connaissant le faible degré de mobilisation de ces femmes, prises dans leur quotidien, il a fallu les contraindre à participer. »

Finalement, les participantes ont beaucoup aimé les échanges, cet espace de parole qui leur était dédié dans un cadre sécurisant, bienveillant et non jugeant leur a permis de comprendre qu' « être mère cela s'apprend ». »

## 7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette année 2023 a été une année très riche mais aussi complexe, demandant beaucoup d'énergie et d'implication à l'ensemble de l'équipe mais aussi des familles accueillies. Elle a nécessairement créé de l'incertitude pour les familles ainsi que pour l'équipe. Elle a bien entendu été porteuse d'espoir et de satisfaction de voir aboutir un projet attendu de très longue date et permettant d'améliorer sans comparaison possible la qualité d'accueil et de donc de vie des enfants et de leurs mères.

L'année 2024 va permettre à l'Auvent de prendre des marques dans ce nouveau lieu. Cette année nous permettra de refondre le projet d'établissement mais aussi de s'outiller pour permettre de mieux penser le parcours de chaque famille au sein du Centre Maternel mais aussi une évaluation encore plus objective.